



EMAP ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

A lire attentivement

(A retourner avec les pièces demandées)



Ancien élève

Nouvel élève

A partir du 3 juillet

EMAP - ELEVE

Nom :	Prénom :
Né(e) le :	<input type="checkbox"/> M / <input type="checkbox"/> F
Etablissement scolaire 2023/24 :	Niveau scolaire 2023/24 :
Courriel de l'élève :	
L'élève a-t-il classe le mercredi matin :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Représentant légal 1

Nom : Nom de jeune fille pour la mère :	Prénom :
Adresse :	
Code postal : _ _ _ _ _	Ville :
Téléphone : ___/___/___/___/___/	
Courriel :	
Profession :	

Représentant légal 2

Nom : Nom de jeune fille pour la mère :	Prénom :
Adresse :	
Code postal : _ _ _ _ _	Ville :
Téléphone : ___/___/___/___/___/	
Courriel :	
Profession :	

Afin d'assurer une meilleure information aux familles, nous utilisons prioritairement la communication par courriel ou sms.

Merci de nous indiquer l'adresse que vous consultez le plus régulièrement.

Courriel prioritaire (d'un représentant légal) :

Portable prioritaire : ___/___/___/___/___/

ATELIERS SOUHAITES

ENFANTS

- 5 à 7 ans – S'éveiller au monde des arts plastiques

samedi 10h00 à 11h00

- 8 à 10 ans – Expérimentations & expressions plastiques

mardi 17h00 à 18h00

samedi 11h15 à 12h15

- 11 à 14 ans – Atelier des arts

mercredi de 16h00 à 18h00

jeudi de 16h45 à 18h45

A partir de 15 ans

- création arts plastiques

lundi 17h30 à 20h30

DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2023-2024

Nom et prénom du redevable :

Je choisis de régler en une seule fois (novembre)

Je choisis de régler en deux fois (novembre et mars)

Le règlement s'effectuera par carte bancaire ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à réception de la facture.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise

Je n'autorise pas

L'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et la Ville de Périgueux à utiliser gracieusement des images où apparaît mon enfant dans tout document de présentation sur support papier, vidéo, site internet de la Ville, réalisé sans but lucratif.

SECURITE

Je dégage l'EMAP de toute responsabilité envers mon enfant en dehors de ses cours. J'ai bien pris note que mon enfant n'est sous la surveillance de l'EMAP qu'à partir du moment où il est confié au professeur dans sa classe uniquement pour la durée du cours. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur.

Je m'engage à verser l'intégralité des droits d'inscription dès lors que l'élève est toujours inscrit après le 30 septembre.

« Les informations communiquées sur cette fiche d'inscription ne sont utilisées qu'à des fins professionnelles et ne sont communiquées à aucun tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit de consultation, modification ou suppression des données personnelles que nous détenons vous concernant. Pour toute demande, merci d'adresser un simple courrier au Délégué à la Protection des données de la Ville de Périgueux ».

A, le2023

Signature